



Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 13 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Aubin sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec - Adjoint, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho - Adjointe, M. Lamarre – Adjoint, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel – Conseiller délégué, Mme Petit-Pierre, M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, Mme Le Borgne, Mme Pédron, M. Goibier, M. Tastard, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello -Adjointe- à Mme Siefridt -Conseillère déléguée- M. Dubot - Conseiller municipal- à M. Hamon -Maire –Mme Danet, conseillère municipale, à Mme Jégo, conseillère municipale.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : M. Yvon Le Callonec.

20221213-01

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2022 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Séverine Guillouët.

Chaque élu présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres du conseil, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022.

TARIFS MEDIATHEQUE A COMPTER DE 2023

Il appartient au conseil municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 en approuvant ou non les propositions suivantes :

MEDIATHEQUE	TARIFS 2022	PROPOSITIONS A COMPTER DE 2023
Tarif uniformisé du réseau « Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Bignan » pour le PASS étudiants, les titulaires RSA, les demandeurs emploi - LIVRES ET MULTIMEDIA-	5 €	5 €
Gratuité jusqu'à 25 ans, pour le personnel de la Médiathèque et de la collectivité		Gratuité
Tarif individuel uniformisé du réseau « Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Bignan » -LIVRES et MULTIMEDIA-	10 €	8 €
Tarif famille uniformisé du réseau « Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Bignan » -LIVRES et MULTIMEDIA-	18 €	15 €
Consultation multimédia sans abonnement (1 heure)	2 €	2 €
Impression A4 -noir-	0,20 €	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà.
Impression A4 -couleur-	0,30 €	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà.
Impression A3 -noir-	0,40 €	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà
Impression A3 -couleur-	0,50 €	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'il suit :

MEDIATHEQUE	PROPOSITIONS A COMPTER DE 2023
Tarif uniformisé du réseau « Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Bignan » pour le PASS étudiants, les titulaires RSA, les demandeurs emploi - LIVRES ET MULTIMEDIA-	0 €
Gratuité jusqu'à 25 ans, pour le personnel de la Médiathèque et de la collectivité	Gratuit
Tarif individuel uniformisé du réseau « Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Bignan » -LIVRES et MULTIMEDIA-	8 €

Tarif famille uniformisé du réseau « Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Bignan » -LIVRES et MULTIMEDIA-	15 €
Consultation multimédia sans abonnement (1 heure)	Gratuit
Impression A4 -noir-	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà.
Impression A4 -couleur-	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà.
Impression A3 -noir-	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà.
Impression A3 -couleur-	Gratuité pour 10 exemplaires, puis 1€ au-delà.

20221213-03

CHAMBRE FUNERAIRE : TARIFS A COMPTER DE 2023

Il appartient au conseil municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 en approuvant ou non les propositions suivantes :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS 2022	PROPOSITIONS à compter de 2023
Forfait 72 heures Pour un salon	230 €	242 €
24 heures supplémentaires	53 €	56 €
Forfait chambre froide 24 heures	95 €	100 €
Forfait nettoyage	63 €	67 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

**Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

APPROUVE

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'il suit :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS à compter de 2023
Forfait 72 heures pour un salon	242 €
24 heures supplémentaires	56 €
Forfait chambre froide 24 heures	100 €
Forfait nettoyage	67 €

CIMETIERE : TARIFS A COMPTER DU 01/012023

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 en modifiant ou non les propositions suivantes :

CONCESSION	TARIFS 2022	PROPOSITIONS à compter de 2023
Simple = 2 m2		
Temporaire 15 ans	135 €	142 €
Trentenaire	208 €	219 €
Cinquantenaire	343 €	361 €
Double = 4 m2		
Temporaire 15 ans	270 €	284 €
Trentenaire	416 €	437 €
Cinquantenaire	686 €	721 €
Colombarium		
Case 10 ans	372 €	391 €
Case 20 ans	745 €	783 €
Case 30 ans	1 112 €	1168 €
Jardin du souvenir		
Dispersion des cendres	20 €	21 €
Droit à inscription	50 €	53 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

**Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

APPROUVE

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'il suit :

CONCESSION		TARIFS A COMPTER DU 01/01/2023
Simple = 2 m2		
Temporaire 15 ans		142 €
Trentenaire		219 €
Cinquantenaire		361 €
Double = 4 m2		
Temporaire 15 ans		284 €
Trentenaire		437 €
Cinquantenaire		721 €
Colombarium		
Case 10 ans		391 €
Case 20 ans		783 €
Case 30 ans		1168 €

Jardin du souvenir		
Dispersion des cendres		21 €
Droit à inscription		53 €

20221213-05

CAMPING CAR : TARIFS à compter du 01/01/2023

Il appartient au conseil municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 des emplacements « camping-cars ».

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des années précédentes.

CATEGORIES	TARIFS 2019	TARIFS 2020	TARIFS 2021	TARIFS 2022
Forfait quotidien camping-car	7 €	7 €	7 €	7 €
Accès borne	3 €	3 €	3 €	3 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

**Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

FIXE

Les tarifs appliqués à compter du 01/01/2023 ainsi qu'il suit :

CATEGORIES	PROPOSITIONS à compter du 01/01/2023
Forfait quotidien camping-car	10
Accès borne	5

20221213-06

SALLES COMMUNALES : TARIFS 2023 (à compter du 1^{er} janvier)

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 et les modalités de location en modifiant ou non les propositions de la commission présentées dans l'annexe 1.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE

Les tarifs à compter du 01/01/2023 tels que présentés en annexe 1.

20221213-07

ADHESION AU RESEAU »DEPHY COLLECTIVITES EN BRETAGNE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le réseau « Dephy Collectivités Bretagne (DCB) » et notamment sa réponse aux besoins principalement techniques soulevés par la mise en œuvre du Zéro-phyto dans les collectivités Bretonnes.

Chaque élu présent a reçu un exemplaire de la charte d'adhésion au réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».

Il convient, à ce titre, que les membres du conseil, décident de l'adhésion ou non à cette charte. La charte sera jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 18* Voix contre : 0

Abstentions : 4 * (M. Le Callonec -M. Tastard – M. Juhel – M. Goibier)

VALIDE

LA CHARTE D'ADHESION AU RESEAU 'DEPHY COLLECTIVITES BRETAGNE'

Monsieur le Maire est autorisé à signer le document avant envoi.

20221213-08

LONGUEUR DE LA VOIRIE

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le montant de certaines subventions et dotations est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture et au département par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications a été établie en juin 2017 par les services de la mairie.

La voirie communale en agglomération représente aujourd'hui, un total de 17.042 km. (Anciennement 16.305)

AJOUTS	EN METRES	EN KILOMETRES
Impasse Corvisettes	44	0.044
Clos Fleuri	130	0.130
Allée des 4 chemins	199	0.199
Espacil « résidence VIVE VALEQUE »	74	0.74
Espace Ménagé	290	0.290
TOTAL	737	0.737

La voirie communale hors agglomération représente un total de 98,214 km.

La voirie rurale hors agglomération représente un total de 82,573 km.

Après en avoir délibéré, 130

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Précise que

La nouvelle longueur de la voirie communale en agglomération est de 17.042 km.

La nouvelle longueur de la voirie communale hors agglomération est de 98,214 km.

La nouvelle longueur de la voirie rurale hors agglomération est de 82,573 km.

20221213-09

MORBIHAN ENERGIE : RAPPORT D'ACTIVITES 2022

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales impose au président de l'établissement public de coopération intercommunale d'adresser, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement Ce rapport doit faire l'objet, avant le 31 décembre, d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal a reçu, le 4 novembre 2022, la version informatique du document.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE

Le rapport d'activité 2021 de Morbihan Energies.

DISPOSITIONS POUR LE RECRUTEMENT DE SAISONNIERS ALSH

La maison de l'enfance fonctionne les mercredis des périodes scolaires et pendant toutes les vacances scolaires. A ce titre, et pour son bon fonctionnement, il convient de créer des emplois pour le recrutement du personnel, à savoir :

- ✓ Des animateurs et des stagiaires dont le nombre varie en fonction de la fréquentation. (Effectif cumulé maximal : 15)

La commission scolaire propose au conseil municipal, dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, de créer les emplois suivants :

- ✓ Poste d'animateur : grade d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION * échelon 1 * au prorata du nombre d'heures effectuées
- ✓ Poste d'animateur stagiaire : grade d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION * échelon 1 * au prorata du nombre de jours effectués sur la base de 2 heures de travail par jour.

Il convient aussi de prendre des dispositions pour :

- ✓ Réunions : rémunération au prorata du temps passé ; un état précis doit être établi par le responsable.
- ✓ Préparation préalable au centre : chaque semaine de travail donnera droit à une heure de préparation rémunérée. Une heure sera payée par semaine ; un état précis doit être établi par le responsable.
- ✓ S'agissant des camps (période diurne) : un forfait de 7 heures sera appliqué le premier et le dernier jour. Un forfait de 10 heures sera appliqué les autres jours.
- ✓ S'agissant des périodes de surveillance nocturne : un décompte forfaitaire de 3 heures par nuit sera appliqué.
- ✓ S'agissant des sorties sur 2 jours avec départ avant 7h30 et retour après 18h30 : un forfait de 10 heures par journée sera appliqué et un forfait de 3 heures pour la nuit, soit 23 heures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoir : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

DECIDE

De créer les emplois suivants, dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

- ✓ Des postes d'animateur : grade d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION * échelon 1 * au prorata du nombre d'heures effectuées
- ✓ Des postes d'animateur stagiaire : grade d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION * échelon 1 * au prorata du nombre de jours effectués sur la base de 2 heures de travail par jour.
- ✓ L'effectif des postes cumulés d'animateurs et d'animateurs stagiaires est fixé à 15.

DECIDE DES DISPOSTIONS COMPLEMENTAIRES SUIVANTES :

- ✓ Réunions : rémunération au prorata du temps passé ; un état précis doit être établi par le responsable.
- ✓ Préparation préalable au centre : chaque semaine de travail donnera droit à une heure de préparation rémunérée. Une heure sera payée par semaine ; un état précis doit être établi par le responsable.
- ✓ S'agissant des camps (période diurne) : un forfait de 7 heures sera appliqué le premier et le dernier jour. Un forfait de 10 heures sera appliqué les autres jours.
- ✓ S'agissant des périodes de surveillance nocturne : un décompte forfaitaire de 3 heures par nuit sera appliqué.

- ✓ S'agissant des sorties sur 2 jours avec départ avant 7h30 et retour après 18h30 : un forfait de 10 heures par journée sera appliqué et un forfait de 3 heures pour la nuit, soit 23 heures.

20221213-11

GARANTIES EMPRUNT ESPACIL

Le conseil municipal :

Vu la convention établie entre : Espacil Habitat et la commune de Plumelec

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 139491 en annexe signé entre : ESPACIL HABITAT SA HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de PLUMELEC accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 905 900,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 139491 constitué de 6 lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 905 900,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Les prêts sont composés de la manière suivante :

Numéro de prêt	Montant du Prêt	Nombre d'échéances en annuités	Date de début	Date de fin	TEG
139491-505323	161 800 €	40	12/09/2024	12/09/2063	1.80%
139491-505324	20 100 €	50	12/09/2024	12/09/2073	1.80%
139491-550321	509 000 €	40	12/09/2024	12/09/2063	2.60%
139491-550322	54 100 €	50	12/09/2024	12/09/2073	2.60%
139491-550325	120 000 €	40	12/09/2024	12/09/2063	3.29%
139491-550326	40 000 €	40	12/09/2023	12/09/2064	0.82 %

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de Prêt.

CESSION BIEN COMMUNAL LE CREUX

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par Monsieur Luc Tournier pour l'achat d'une portion de voirie communale jouxtant sa propriété située au lieu-dit « Le Creux ».

La parcelle cadastrée ZO 208 est d'une surface de 328 m² et a été estimée à 22 € le m² par le service des domaines.

Monsieur le Maire rappelle les propositions de prix de la commission en charge des ventes de terrains :

- ✓ Parcelle en nature lande et résineux : 0.15 € le m²
- ✓ Parcelle en nature terre ou sol : 0.30 € le m²
- ✓ Parcelle en nature de pré : 0.20 € le m²

Monsieur le Maire propose de procéder à la transaction. Elle sera officialisée par acte administratif. Les frais de bornage éventuel seront à la charge de l'acheteur.

Totale de la surface cédée : 328 m²

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de transaction de bien communal.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

DECIDE QUE

- ✓ Le prix est fixé à 0,30 € le m² pour la parcelle ZO 208.
- ✓ Les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes administratifs à intervenir

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

Il apparaît nécessaire de modifier le budget de la commune afin de prendre en compte :

- Admissions en non-valeur (chapitre 65) -prise en compte des impayés de loyers -. Cette décision avait été prise en octobre. Sauf que la personne qui n'a pas réglé ses loyers est décédée donc nous devons prendre en compte cette dépense au compte 6541 au lieu du 6817.
- Le prélèvement FPIC (chapitre 014), nous n'avions pas de prélèvement les autres années mais des recettes.
- Dépenses d'investissement du budget assainissement à prévoir avant le vote du budget. Dépenses qui seront remboursées par CMC (chapitre 45).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

OBJET DES DEPENSES	Augmentation des crédits Déjà alloués		Diminution des crédits déjà alloués	
	Article	Somme	Article	Somme
Matières premières et fournitures autres			6011	10 706€
Dotations aux provisions			6817	10 000€
FPIC	739223	9 310€		
Admissions en non-valeur	6541	11 396€		
TOTAL		20 706€		20 706€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

OBJET DES RECETTES	Augmentation des crédits Déjà alloués		Diminution des crédits déjà alloués	
	Article	Somme	Article	Somme
Opérations sous mandat : recettes	4582	10 500€		
TOTAL		10 500€		

OBJET DES DEPENSES	Augmentation des crédits Déjà alloués		Diminution des crédits déjà alloués	
	Article	Somme	Article	Somme
Opérations sous mandat : dépenses	4581	10 500€		
TOTAL		10 500€		

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification présentée.

Le Conseil Municipal,

Par

**Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

APPROUVE

La modification présentée.

DELEGATIONS DE SIGNATURES DU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à monsieur le maire par délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par monsieur le maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 06/10/2022 * Devis PICAUT (chantier Espacil : arrachage de haie) : 600€ HT
- 07/10/2022 * Devis CMC (ALSH toussaint : activité) : 402€ TTC
- 07/10/2022 * Devis LUCAS Sylvie (ALSH toussaint : activité) : 450€ TTC
- 07/10/2022 * Devis CAMILLE LESAGE (ALSH toussaint : activité) : 501€ HT
- 07/10/2022 * Devis ATELIER PASSION (ALSH toussaint : activité) : 480€ TTC
- 10/10/2022 * Devis MJS VIDEO (Médiathèque : DVD) : 592.96€ TTC
- 10/10/2022 * Avenant convention de financement (Prestation de service ALSH extrascolaire et périscolaire) avec la CAF pour 2022-2026
- 10/10/2022 * Renouvellement contrat CGV CIEL (entretien chauffage salle de sport) : 1315.05€ TTC/an
- 12/10/2022 * Devis FIDUCIAL (fourniture de bureau mairie) : 9.89 € HT
- 13/10/2022 * Devis Ti Hanok (ALSH : projection) : 100 € TTC
- 17/10/2022 * CUB 140 M. Etienne : opération non réalisable rénovation longère La Ville Hervé parcelles XB 175 XB 176 XB 191 XB 204 et XB 274
- 18/10/2022 * 2 devis géomètre LEBRETON (Levé topo Callac et St Aubin)1 146 € TTC et 978 € TTC
- 18/10/2022 * ALSH (fournitures pour activités) 55.87 € TTC
- 20/10/2022 * CUB 156 M. et Mme Sankus : opération réalisable construction 2 maisons Rue de la Fontaine pacelle YD 115 et YD 116
- 24/10/2022 * Devis BURO56 (ALSH : divers) : 606.39 € TTC
- 24/10/2022 * Devis BURO56 (ALSH : divers) : 752.19 € TTC
- 24/10/2022 * Renouvellement contrat TBI (sauvegarde mairie et antivirus)
- 24/10/2022 * Renouvellement contrat SAS SACPA à compter du 1^{er} janvier 2023 (fourrière animale)
- 24/10/2022 * Devis PLG (Roues autolaveuse) : 179.45 € TTC
- 24/10/2022 * Devis Intersport (matériel pour club de tennis) : 710 € TTC
- 24/10/2022 * Devis FIDUCIAL (fourniture de bureau mairie) : 359.30 € HT
- 26/10/2022 * Devis FIDUCIAL (fourniture de bureau médiathèque) : 213.23 € HT
- 26/10/2022 * Devis FIDUCIAL (fourniture de bureau service sport) : 92.65 € HT
- 27/10/2022 * Devis Librairie les Hironnelles (médiathèque : livre) : 18.20 € TTC
- 03/11/2022 * Devis ARNAUD ANIMATION (vœux du maire 2023) : 450.00 € TTC
- 03/11/2022 * Devis CIE LA CARIQUELLE (spectacle « Même pas peur » du 21/01/2023) : 500 € TTC
- 04/11/2022 * Devis TOM'OTYK (remplacement des capteurs de sécurité porte à la médiathèque) : 474,19 € TTC
- 05/11/2022 * Devis WURTH (guirlandes led, diverses fournitures ST) : 375.92 € TTC
- 05/11/2022 * Devis TBI (plastifieuse) : 247.70 € TTC
- 08/11/2022 * Devis IDVERDE (occultant, clôture, arrachage haie cyprès) : 2416.80 € TTC
- 08/11/2022 * Devis BOUGUENNEC (Cimetière : reprise de concessions) : 11 220 € TTC
- 08/11/2022 * Devis 10 Doigts (ALSH : matériel divers) : 477.54 € TTC
- 08/11/2022 * Devis BURO 56 (ALSH : matériel divers) : 81.87 € TTC (Prix par déplacement)
- 08/11/2022 * Devis BSA (ALSH : visite Kerguehennec) : 148 € TTC
- 08/11/2022 * Devis PLUMES PAPILLONS (ALSH : sortie) : 286 € TTC
- 10/11/2022 * Devis MAHE (devis bornes camping-car) : 521.88 € TTC
- 10/11/2022 * Conventions MORBIHAN ENERGIES (vidéoprotection) : 14 550 € TTC et 23 580 € TTC

14/11/2022 * Devis PERNOD RICARD France (boissons) : 3481,83 € TTC
 15/11/2022 * Conventions MORBIHAN ENERGIES MAO (vidéoprotection) : 35 000 €HT
 15/11/2022 * Devis VOS NUITS ETOILEES (projecteur d'illuminations) : 1585 € TTC
 16/11/2022 * Devis ACTUELVET (vêtements de travail) : 660,58 € TTC
 16/11/2022 * Devis ACSOLUTIONS (contrat dératization) : 3 518,64 € TTC
 16/11/2022 * Devis 7 D'ARMOR (Produits pour l'école) : 1976,76 € TTC
 16/11/2022 * Devis JOSHUA DE DIEGO (Atelier écriture à la médiathèque) : 240,00 € TTC
 18/11/2022 * Devis HORTIBREIZ (peinture traçage stade) : 139.46 €TTC
 18/11/2022 * Devis MOTOCULTURE SERVICE 56 (tronçonneuse) : 664.06 € TTC
 24/11/2022 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (médiathèque : livres) : 347,20 € TTC
 24/11/2022 * Devis EDIALUX France SARL (produits pythopharmaceutiques) : 185,48 € TTC
 24/11/2022 * Devis ACTUELVET N° 22112991 (chaussures et vêtements de travail) : 964,28 € TTC
 24/11/2022 * Devis ACTUELVET N° 22112993 (chaussures) : 92,52 € TTC
 24/11/2022 * Devis PROLIANS (fourniture ST) : 412,25 € TTC
 25/11/2022 * Devis BERNARD CLAVIER (Paillage) : 1092,38 € TTC
 29/11/2022 * Devis MORBIHAN ENERGIES (maintenance éclairage public) : 846,00 € TTC
 02/12/2022 * Devis BSA transport enfants écoles spectacle de Noël du 13/12/2022 : 98,00€ TTC

⇒ **Délibération rattachée au conseil du 13 décembre 2022**

20221213-15

BUDGET COMMUNE DÉCISION MODIFICATIVE

Il apparait nécessaire de modifier le budget de la commune afin de prendre en compte :

- Une facture EDF concernant l'éclairage public d'un montant de 4 178.51€ reçu fin décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

OBJET DES DEPENSES	Augmentation des crédits Déjà alloués		Diminution des crédits déjà alloués	
	Article	Somme	Article	Somme
Energies-électricité	60612	4 179€		
Autre personnel extérieur			6218	4 179€
TOTAL		4 179€		4 179€

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification présentée.

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE

La modification présentée.

QUESTIONS DIVERSES

1- Demande de subventions de l'association Auto club Mélézien représentée par M. Jo Dano et M. Johan Ménage

L'association a présenté son rapport d'activité en 2022 et son projet d'acquisition de terrain. Pour réaliser ce projet, celle-ci a sollicité des subventions réparties de la façon suivante :

Montant de la subvention demandée	Echéances
3 000 €	Réponse pour la mi-février
1000 €	En 2023
1000 €	En 2024

2- Présentation aux élus du courrier du CMC dont l'objet est le pacte fiscal et financier de Centre Morbihan communauté

Monsieur le Maire a présenté aux élus le courrier du Centre Morbihan Communauté qui traite du Pacte fiscal et financier de Centre Morbihan communauté. Dans ce courrier, il est question du reversement annuel par les communes à la communauté de communes de 50% de la croissance annuelle cumulée de la taxe foncière sur les propriétés bâties générées par les zones d'activités économiques (à partir du 31 décembre 2021). Le conseil municipal a validé à l'unanimité cette requête.

3 - Programmation d'une commission finance élargie avec la trésorerie

Il a été proposé aux élus de participer à l'analyse financière de la commune en présence de la commission financière et de la trésorerie. Une date sera proposée ultérieurement.

4 - Piscine municipale

M. Juhel, conseiller délégué, informe que la commission « salle communale, équipements et vie associative » réfléchit sur le devenir de la piscine et fera une proposition en début d'année 2023 afin de s'organiser pour la saison estivale.

5 - Les projets immobiliers passés en revue

Le maire a fait le point avec les élus sur l'ensemble des projets immobiliers :

- Mairie
- Ilôt place du Menhirs
- Projet rue Général de Gaulle
- Notaire

7- Droit de préemption

Aucun DAI (Déclaration d'intention d'aliéner) de prononcer pour les lieux-dits suivants :

AB 150	Le Bourg
AB 151	Rue Georges Cadoudal
YD 834	18 allée des 4 Chemins
ZD 463	Rue du Folguet

❖ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 23 ou 24 janvier 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Stéphane Hamon, Maire

